

AIDES AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS & AUX PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Les Collectivités mettent à votre disposition
une équipe de professionnels pour :



Vous
informer



Vous aider à définir
votre projet



Vous assister
techniquement



Vous rechercher
des aides
financières

DES CONSEILS GRATUITS

Rencontrez l'équipe
SOLIHA lors des
permanences :

- Du lundi au vendredi,
dans les locaux de SOLIHA
Ardennes.
- Le mardi : 14h - 16h,
à la Communauté de
Communes des Portes
du Luxembourg
37. ter avenue du G. de Gaulle
08 110 CARIGNAN
- Le jeudi : 14h - 16h,
à la Maison Communautaire
d'Ardenne Métropole
7 bis Promenoir des Prêtres
08 200 SEDAN

Contactez-nous :



**SOLIHA, l'expert de confiance
pour votre habitat**
1 avenue Gustave Gailly,
08 000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
opah-am-pdl@solihha.fr

0 800 400 240
(appel gratuit)

CoMAL.SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT 51

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ARDENNES

N'HÉSITEZ PLUS, RENSEIGNEZ-VOUS !

VOUS AIDENT À AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT



L'OPAH-RR : c'est quoi ?

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale est un dispositif qui mobilise des aides publiques pour encourager les propriétaires à réhabiliter des logements privés anciens.

> Quelles sont ces aides ?

De 2022 à 2027, bénéficiez de subventions de l'Anah, d'Ardenne Métropole et des Portes du Luxembourg.

> Quel est le montant des aides ?

Des subventions pouvant atteindre 10% à 90% du montant HT des travaux éligibles.

> Pour quels logements ?

Les logements du parc privé ayant plus de 15 ans.



> Pour qui ?

- Les propriétaires qui occupent leur logement (sous condition de ressources).
- Les propriétaires qui louent leur logement (personne physique ou morale) ou qui souhaitent remettre sur le marché un logement vacant.

> Pour quels travaux ?

- Économie d'énergie : isolation, ventilation, chauffage...
- Maintien à domicile et adaptation du logement.
- Remise aux normes de logement ancien ou dégradé.
- Rénovation pour louer.



Des travaux réalisés par des professionnels du bâtiment labélisés RGE.

Une démarche dynamique

- 1 Avant de commencer vos travaux, contactez l'équipe SOLIHA par téléphone au **0 800 400 240**
Appels et services gratuits ou rendez-vous aux permanences de l'OPAH.
- 2 Un technicien SOLIHA se rend à votre domicile et effectue un diagnostic **GRATUIT**, sans engagement.
- 3 Votre conseiller SOLIHA vous aide à monter le dossier de demande de subventions.
- 4 L'Anah et votre Collectivité vous notifient par courrier l'accord d'attribution de la subvention.
- 5 Une fois l'accord obtenu, vous pouvez démarrer les travaux.
- 6 Le versement des subventions se fera après travaux sur présentation des factures.

Attention !



Ne commencez pas vos travaux et ne signez aucun devis avant de recevoir les accords de subventions !

Périmètre :

Pour bénéficier des aides liées à l'OPAH, votre projet doit se situer dans le périmètre ci contre :

